

Département du PUY-DE-DOME
COMMUNE DE LEMPDES

AMENAGEUR – LOTISSEUR

AFU Libre « Les Pradeaux »

Présidée par :

M. Florent MASSONNEAU

20 rue Jean Claret

63000 CLERMONT-FD

Tel : 04 73 24 24 01

Mail : urbasite@orange.fr

ARCHITECTE

ATELIER D'ARCHITECTURE CASA

ATELIER
D'ARCHITECTURE



10, Rue Bardoux
63 000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 14 61 75

Courriel : contact@atelier-casa.fr

A.F.U. Libre « Les Pradeaux »
DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

PROGRAMME DES TRAVAUX

PA
8.1



GEOVAL
Géomètres-Experts
Bureau d'Etudes VRD

38 Rue de Sarliève
CS 10012

63 808 COURNON D'AUVERGNE Cedex
Tel:04 73 37 91 01 - cournon@geoval.info



09 12 2118

Lempdes
PA 63193 24 G0001 -

Date de rception : 22/01/2024 -

PA8_1_1.pdf -

Date d'export : 04/04/2024

DATE	Juin 2023
DOSSIER N°	C18537
SELON PLAN DU	12/06/2023
INDICE	Juin 2023
NOM FICHER	Pa8.1-prg trvx

PROGRAMME DES TRAVAUX

Indice	Date	Désignation
A	Juin 2023	Initial

PROGRAMME DES TRAVAUX

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après et figurants aux plans ci-annexés pour assurer la viabilité de l'AFU libre « Les Pradeaux » à Lempdes, dès la notification, qui lui sera faite, du permis d'aménager.

L'ensemble des raccordements aux différents réseaux existants sera réalisé par le lotisseur.

Par contre, la division foncière n'étant pas encore connue, les branchements des lots à bâtir issus des macro-lots divisibles en plusieurs lots seront réalisés par les acquéreurs lots.

Les raccordements de chaque lot ou subdivision de lot constructible depuis les regards de branchement jusqu'aux constructions ainsi que les frais de comptage seront donc à la charge de chaque acquéreur de lot.

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

- 1ere tranche : viabilisation des lots à bâtir 1 à 8 et 16 à 18 depuis la rue de la Grassette.
- 2eme tranche : viabilisation des lots à bâtir 9 à 17.

VOIRIE

DISPOSTIONS COMMUNES AUX DEUX TRANCHES :

Réalisation de la voirie interne du lotissement selon les indications figurant sur la pièce PA8.2 - plan de voirie.

REALISATION DE LA CHAUSSEE / ACCES DES LOTS

- une couche de forme si nécessaire, suivant portance du sol après terrassement, un film géotextile anticontaminant de 300 gr/m² sur le fond de forme,
- une couche de fondation après terrassement sur fond de forme, en graves concassées 0/60 de 0.35m d'épaisseur,
- une couche de base en concassé de 0/31.5 de 0,20m d'épaisseur,
- une couche de finition en Béton Bitumineux Semi-Grenu 0/10 sur 0.06m d'épaisseur, basaltique.

REALISATION DES STATIONNEMENTS DRAINANTS

- une couche de forme si nécessaire, suivant portance du sol après terrassement, un film géotextile anticontaminant de 300 gr/m² sur le fond de forme,
- une couche de fondation après terrassement sur fond de forme, en graves concassées 0/60 de 0.35m d'épaisseur,
- une couche de base en concassé de 0/31.5 de 0,20m d'épaisseur,
- Revêtement drainant type dalles alvéolaires remplies de gravillon.

REALISATION DES TROTTOIRS

- une couche de forme si nécessaire, suivant portance du sol après terrassement, un film géotextile anticontaminant de 300 gr/m² sur le fond de forme,
- une couche de fondation après terrassement sur fond de forme, en graves concassées 0/60 de 0.30m d'épaisseur,
- une couche de base en concassé de 0/31.5 de 0,15m d'épaisseur,
- une couche de finition en Béton Bitumineux Semi-Grenu 0/10 sur 0.06m d'épaisseur, gravillon clair type granitique ou calcaire.

REALISATION DES ALLEES PIETONNES

- une couche de forme si nécessaire, suivant portance du sol après terrassement, un film géotextile anticontaminant de 300 gr/m² sur le fond de forme,
- une couche de fondation après terrassement sur fond de forme, en graves concassées 0/60 de 0.30m d'épaisseur,
- une couche de base en concassé de 0/31.5 de 0,15m d'épaisseur,
- une couche de finition en sable stabilisé sur 10cm d'épaisseur.

REALISATION DES ESPACES VERTS

- Couche de terre végétale sur 20cm d'épaisseur
- Ecailloutage, mise en forme paysagère
- Engazonnement, plantations

BORDURES ET SOLINS

Conformément au plan de voirie :

- Bordure type T2 en limite de chaussée et accotement
- pose de solins en limite de lots

Emplacement de collecte des ordures ménagères : structure identique au trottoir.

TRAVAUX EN TRANCHE 1 :

Réalisation de la voie principale depuis la rue de la Grassette.

Cette voie se terminera en impasse avec aménagement d'une placette de retournement temporaire, en attente de la tranche 2.

Réalisation d'un parking paysager mutualisé de 14 places. Les places seront traitées en revêtement drainant.

Réalisation d'une voie en impasse servant à la desserte du lot 3 aboutissant en face de la rue du lac Chambon.

Réalisation d'une voie en impasse, desservant les lots 5 à 8 et aboutissant en face de la rue du lac Pavin.

Ces voies ne débouchent pas, conformément au souhait de la commune.

Réalisation de deux poches servant à la dépose des conteneurs ordures ménagère (cf plan de voirie)

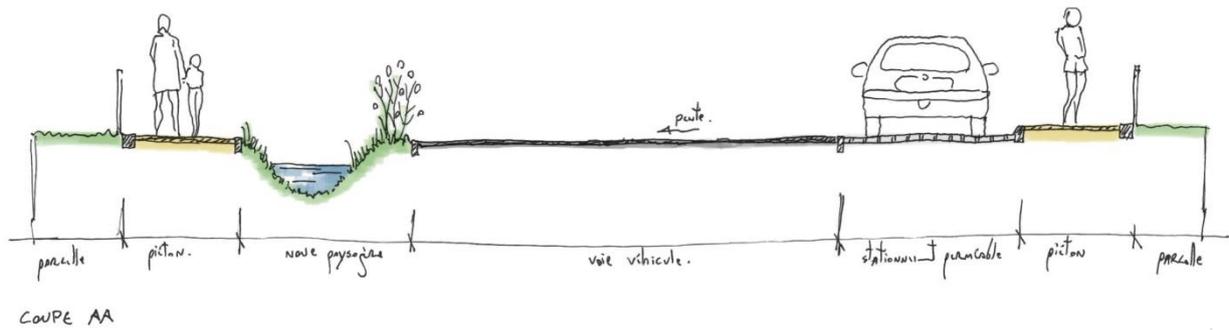
TRAVAUX TRANCHE 2 :

Reprise de la placette de stationnement, prolongement de la voie principale jusqu'à la rue des Gargailles.

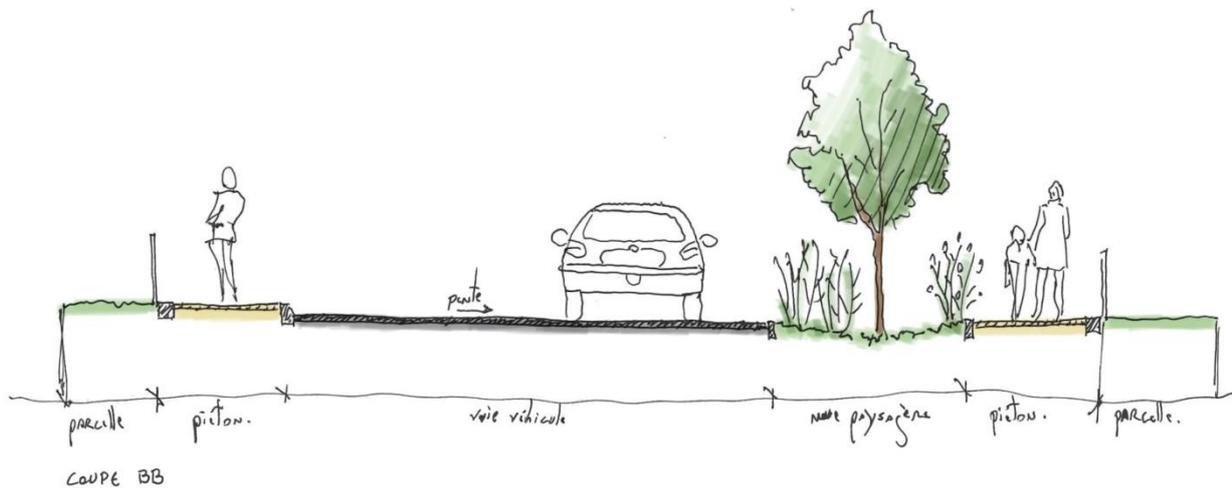
Réalisation d'une voie en impasse desservant les lots 9 à 11. Cette voie ne débouche pas sur la rue du Lac d'Aydat conformément au souhait de la commune.

AMENAGEMENT PAYSAGER

Réalisations des noues situées en bord de rue : Engazonnement, petites plantations. Profilage de noues plantées.

**TRANCHE 1 :**

Réalisation de l'aire de jeux, espace vert principal engazonné et planté d'arbres de haute tige.
Réalisation d'une large noue plantée d'arbres en bordure de voie.



Réalisation des noues dans les lots 19 et 20. Engazonnement, plantations d'arbustes.

Largeur des noues : 2.50m.

La noue du lot 19 recevra gravitairement les eaux pluviales issues du lot 5. La noue du lot 20 recevra gravitairement les eaux pluviales issues du lot 6.

Réalisation de la noue principale de 3.0m de largeur, en bordure Sud de l'opération, depuis la rue de la Grassette et jusqu'à l'intersection de la rue du lac Pavin.

Mise en forme de la noue.

Plantation de haie arbustive d'essences locales conformément au PLU et au règlement du lotissement.

TRANCHE 2 :

Réalisation des noues dans les lots 21-22-23-14. Engazonnement, plantations d'arbustes.

Largeur des noues : 2.50m.

PA 63193 24 G0001 -

Date de réception : 22/01/2024 -

PA8_1_Arbo -

Date d'export : 04/04/2024

La noue du lot 21 recevra gravitairement les eaux pluviales issues du lot 9. La noue du lot 22 recevra gravitairement les eaux pluviales issues du lot 10.
La noue du lot 23 recevra gravitairement les eaux pluviales issues du lot 11. La noue du lot 24 recevra gravitairement les eaux pluviales issues du lot 12.

Réalisation de la noue principale de 3.0m de largeur en bordure Sud de l'opération depuis l'intersection de la rue du Lac Pavin jusqu'à la rue des Gargailles.

Mise en forme de la noue.

Plantation de haie arbustive d'essences locales conformément au PLU et au règlement du lotissement.

ASSAINISSEMENT EU / EP

Réalisation du réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales.

Les branchements EU et EP de chaque lot ou chaque subdivision de lot constructible seront réalisés ultérieurement par les acquéreurs des lots.

Le réseau d'eaux usées se raccordera au final dans le réseau existant de la rue des Grassettes au niveau de l'intersection avec la rue du pré fleuri.

Le réseau d'eaux pluviales se raccordera aussi dans le réseau existant de la rue des Grassettes en deux endroits, après rétentions et régulation du débit de pointe.

EAUX USEES

Réalisation du réseau d'assainissement d'eaux usées et des branchements EU.

CANALISATIONS PVC

- canalisations posées sur lit de sable de 0.10m d'épaisseur et enrobé de sable à +20cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- remblaiement des fouilles sous chaussée en grave 0/ 60 jusqu'au niveau du fond de forme
- remblaiement sous espaces verts avec les matériaux extraits jusqu'au niveau T.N.
- tuyaux PVC SN 8 avec joint en caoutchouc d'un diamètre de 200 mm pour le réseau.

REGARDS DE VISITE

En PEHD, d'un diamètre intérieur de 600 ou 1000 avec tampon fonte D 400 sous chaussée et C 250 en partie non circulaire.

EAUX PLUVIALES

Réalisation du réseau d'assainissement d'eaux pluviales et des branchements EP.

CANALISATIONS PVC

- canalisations posées sur lit de sable de 0.10m d'épaisseur et enrobé de sable à +20cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- remblaiement des fouilles sous chaussée en grave 0/ 60 jusqu'au niveau du fond de forme
- remblaiement sous espaces verts avec les matériaux extraits jusqu'au niveau T.N.
- tuyaux PVC SN 8 avec joint en caoutchouc d'un diamètre de 250, Ø315, Ø630 mm pour le réseau.
- Dalots béton sur noue en bordure Sud de l'opération pour franchissement des intersections en faible profondeur. Dalots 40cm x100cm intérieur en béton armé.

REGARDS DE VISITE

En béton, coulés sur place ou préfabriqués, d'un diamètre intérieur de 800 ou 1000 avec tampon fonte D 400 sous chaussée et C 250 en partie non circulaire.

REPRISE DES EAUX DE VOIRIE

Pose de caniveaux-grilles en travers de la chaussée – Classe C250 avec décantation

Raccordements : Tuyaux P.V.C CR8 Ø 200.

Réalisation de noues en bordure de chaussées selon les profils type fournis au plan de voirie. Ces noues recueilleront les eaux de ruissellement des chaussées et les eaux pluviales issues de lots.

Elles seront acheminées gravitairement aux bassins de rétention.

TRANCHE 1 :

Réalisation de la rétention principale sous la forme d'un bassin paysager dans l'aire de jeux centrale.

Ce bassin sera peu profond (de l'ordre de 0.50m) avec des talus en pente douce de 30%, pour sa partie la plus aval. Il sera capable de retenir 1200m³.

A ce bassin aboutiront les eaux pluviales des lots et des voies internes au lotissement, situés en amont de lui, gravitairement et par le système de noues décrit préalablement.

Les eaux de ruissellement issues des coteaux des Vaugondières (terrains en amont de l'opération) seront également canalisées vers ce bassin ou elles ne feront que transiter.

En effet la rétention de 45 l/m² imperméabilisé sera régulée à raison de 3 l/s/ha pour la superficie du lotissement. Le trop-plein surversera pour rejoindre la noue principale puis le réseau Ep de la rue de la Grassette.

Réalisation de la rétention secondaire sous la forme d'un bassin enterré sous chaussée de 99m³.

A ce bassin aboutiront les eaux pluviales du lot 3 et des voies internes au lotissement, situés en aval du bassin principal gravitairement et par le système de noues et de canalisations.

La régulation sera également calibrée à 3 l/s/ha avec un volume calculé à 45 l/m² imperméabilisé.

Ce bassin se déversera dans le collecteur de la rue de la Grassette.

EAU POTABLE

Réalisation du réseau d'alimentation en eau potable interne au lotissement depuis la conduite existante rue de la Grassette.

Canalisation

- canalisation principale en fonte Ø100 pour le réseau principal et en fonte ou pehd 40 ou 60 pour les antennes dans les impasses,
- poteaux d'incendie conforme au cahier des charges du concessionnaire.

Les branchements AEP de chaque lot ou chaque subdivision de lot constructible seront réalisés ultérieurement par les acquéreurs des lots.

TELEPHONE

Réalisation du réseau téléphonique souterrain à partir du réseau existant rue de la Grassette, conformément au projet établi par Orange, à savoir, mise en place de chambres de tirage type L2C, L3C sous chaussées et L2T, L3T sous trottoirs, de fourreaux aiguillés de diamètre 45 (3Ø45 pour le principal).

Les branchements Tél/Fibre de chaque lot ou chaque subdivision de lot constructible seront réalisés ultérieurement par les acquéreurs des lots.

ELECTRICITE

Réalisation du réseau d'alimentation par câble souterrain à partir du réseau existant rue de la Grassette Gare et construction vraisemblable d'un poste transformateur alimenté par ce réseau en tranche 1 (en attente du projet Enedis).

Les branchements électriques de chaque lot ou chaque subdivision de lot constructible seront réalisés ultérieurement par les acquéreurs des lots.

ECLAIRAGE PUBLIC

Réalisation du réseau d'alimentation en éclairage interne au lotissement depuis le réseau existant de la rue de la Grassette ou de l'éventuel poste transformateur, avec une gaine P.V.C. Ø 75 mm et mise à la terre d'un câble en cuivre de 25mm².

Pose de candélabres. Le type de candélabre sera choisi en collaboration avec la commune.